
AGENCE FRANCE LOCALE

**LETTRE D'OFFRE A LA COMMUNE DE
RAIMBEAUCOURT**



La banque
des collectivités

Commune de Raimbeaucourt

Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Nous avons le plaisir de vous confirmer que le Comité de crédit de l'Agence France Locale a validé la demande d'octroi à votre Collectivité d'un financement à 26 ans et 8 mois portant sur 1 500 000 Euros.

Vous trouverez ci-après une offre de crédit avec phase de mobilisation conformément à votre demande.

Date de fin de validité de la présente offre :

Dès réception par l'Agence France Locale, de la présente lettre d'offre dûment signée par le représentant légal de la Commune de Raimbeaucourt, nous vous adresserons le contrat de crédit signé et/ou paraphé et composé de :

- Les Conditions Particulières;
- Les Conditions Générales.

En cas de non-réception de la présente lettre d'offre dûment signée par le représentant légal de la Commune de Raimbeaucourt, et passée la date de fin de validité, une nouvelle lettre d'offre vous sera adressée, tenant compte de l'actualisation des conditions financières.

Détermination du taux fixe : le taux fixe est déterminé sur la base de la cotation du swap de taux tel que la Commune de Raimbeaucourt acquitterait le taux fixe trimestriel en base exact/360 en échange de l'Euribor 3M + marge de crédit actualisée [Marge à la date de la présente offre = 0.75%] en base exact/360.

J'attire votre attention sur le fait que la mise en œuvre du contrat de crédit est subordonnée à des conditions préalables contractuellement définies, au premier rang desquelles le caractère exécutoire de la délibération de la Commune de Raimbeaucourt approuvant le Modèle d'Engagement de Garantie ainsi que l'envoi à l'Agence France Locale de l'Engagement de Garantie dûment signé par le représentant légal de la Commune de Raimbeaucourt, avant la date de mise à disposition des fonds.

Objet : Mise en place d'un Crédit avec phase de mobilisation portant sur 1 500 000 EUR auprès de l'Agence France Locale.

La Commune de Raimbeaucourt a pris connaissance des Conditions Générales adressées concomitamment à la présente lettre d'offre.

Montant du Crédit	1 500 000 EUR
Durée du Crédit	26 ans et 8 mois
Phase de mobilisation	
Date de début de phase de mobilisation	15 février 2019
Date de fin de phase de mobilisation	21 septembre 2020
Taux d'intérêt	EONIA + 0.39%
Fréquence de paiement des intérêts	Mensuelle
Date de 1ère échéance	11 mars 2019
Information	Il est rappelé que tout crédit à taux variable comporte un risque de variation des charges financières à la hausse comme à la baisse fonction de la variation de l'index de référence, par voie de conséquence, l'Agence France Locale ne saurait être tenue responsable d'une évolution du taux du fait d'une évolution, en particulier à la hausse, de l'index de référence.
Base de calcul des intérêts	Exact/360
Commission de non utilisation	Non appliquée
Phase de consolidation (amortissement)	
Date de début de la phase de consolidation	21 septembre 2020
Date de remboursement final	21 septembre 2045
Nombre d'échéances	100
Durée	25 ans
Date de 1ère échéance	21 décembre 2020
Taux d'intérêt	1.99%
Fréquence de paiement des intérêts	Trimestrielle
Dates de paiement	Cf. Tableau d'amortissement en Annexe

*Offre de crédit avec phase de mobilisation –
Confirmation des termes et caractéristiques financières proposées par l'Agence France Locale*

Base de calcul des intérêts / commissions	30/360
Gissler	1-A
TEG	1.9900%
Taux Période	0.4975%
Taux Année Civile	1.9900%
Commission de Gestion	NA
Commission d'engagement	NA
Indemnité de remboursement anticipé	<u>Conformément aux Conditions Générales</u>
Fréquence d'amortissement du capital	<u>Trimestrielle</u>
Mode d'amortissement	<u>Amortissement progressif du capital avec échéances constantes trimestrielles d'un montant de 19 075,89 EUR</u> CF. Tableau d'amortissement

**

La signature de la présente lettre d'offre vaut engagement exprès de la Commune de Raimbeaucourt, ces conditions seront réitérées par l'envoi du contrat de crédit.

Indemnité de rupture :

En cas de non signature du contrat de crédit, une indemnité de rupture pourra être, le cas échéant, exigée par l'Agence France Locale dans les conditions précisées ci-après :


- (i) La Commune de Raimbeaucourt ne respecte pas son engagement de retourner les documents de financement dûment signés et paraphés (Conditions Générales et Conditions Particulières) avant le ; ou ;
- (ii) L'Engagement de Garantie, tel que prévu au Pacte d'actionnaires, n'était pas retourné conforme et dûment signé avant le ;

L'indemnité est établie par l'Agence France Locale, le jour de la constatation par l'Agence France Locale de l'un au moins des deux événements ci-dessus, soit au

L'indemnité de rupture est définie comme le coût de rupture de l'opération d'échange de conditions d'intérêts, par laquelle l'Emprunteur acquitterait le taux fixe contractuel, tel que précisé dans les conditions financières ci-dessus, en échange de l'Euribor 3 Mois + 0.75% appliqué à l'échéancier du prêt (Cf. Annexe).

Fait à Lyon, le

<i>La Commune de Raimbeaucourt Représentée par Monsieur Alain MENSION, En sa qualité de Maire</i>	<i>Agence France Locale Représentée par Philippe ROGIER, Directeur du Crédit</i>

Merci de signer et d'apposer le  de votre Collectivité.

Annexe : Amortissement du capital

Début de période	Fin de période	Capital restant du	Remboursement du capital
21/09/2020	21/12/2020	1 500 000,00	11 613,39
21/12/2020	22/03/2021	1 488 386,61	11 671,17
22/03/2021	21/06/2021	1 476 715,44	11 729,23
21/06/2021	21/09/2021	1 464 986,21	11 787,58
21/09/2021	21/12/2021	1 453 198,63	11 846,23
21/12/2021	21/03/2022	1 441 352,40	11 905,16
21/03/2022	21/06/2022	1 429 447,24	11 964,39
21/06/2022	21/09/2022	1 417 482,85	12 023,91
21/09/2022	21/12/2022	1 405 458,94	12 083,73
21/12/2022	21/03/2023	1 393 375,21	12 143,85
21/03/2023	21/06/2023	1 381 231,36	12 204,26
21/06/2023	21/09/2023	1 369 027,10	12 264,98
21/09/2023	21/12/2023	1 356 762,12	12 326,00
21/12/2023	21/03/2024	1 344 436,12	12 387,32
21/03/2024	21/06/2024	1 332 048,80	12 448,95
21/06/2024	23/09/2024	1 319 599,85	12 510,88
23/09/2024	23/12/2024	1 307 088,97	12 573,12
23/12/2024	21/03/2025	1 294 515,85	12 635,67
21/03/2025	23/06/2025	1 281 880,18	12 698,54
23/06/2025	22/09/2025	1 269 181,64	12 761,71
22/09/2025	22/12/2025	1 256 419,93	12 825,20
22/12/2025	23/03/2026	1 243 594,73	12 889,01
23/03/2026	22/06/2026	1 230 705,72	12 953,13
22/06/2026	21/09/2026	1 217 752,59	13 017,57
21/09/2026	21/12/2026	1 204 735,02	13 082,33
21/12/2026	22/03/2027	1 191 652,69	13 147,42
22/03/2027	21/06/2027	1 178 505,27	13 212,83
21/06/2027	21/09/2027	1 165 292,44	13 278,56
21/09/2027	21/12/2027	1 152 013,88	13 344,62
21/12/2027	21/03/2028	1 138 669,26	13 411,01
21/03/2028	21/06/2028	1 125 258,25	13 477,73
21/06/2028	21/09/2028	1 111 780,52	13 544,78
21/09/2028	21/12/2028	1 098 235,74	13 612,17
21/12/2028	21/03/2029	1 084 623,57	13 679,89
21/03/2029	21/06/2029	1 070 943,68	13 747,95
21/06/2029	21/09/2029	1 057 195,73	13 816,34
21/09/2029	21/12/2029	1 043 379,39	13 885,08
21/12/2029	21/03/2030	1 029 494,31	13 954,16

*Offre de crédit avec phase de mobilisation –
Confirmation des termes et caractéristiques financières proposées par l'Agence France Locale*

21/03/2030	21/06/2030	1 015 540,15	14 023,58
21/06/2030	23/09/2030	1 001 516,57	14 093,35
23/09/2030	23/12/2030	987 423,22	14 163,46
23/12/2030	21/03/2031	973 259,76	14 233,92
21/03/2031	23/06/2031	959 025,84	14 304,74
23/06/2031	22/09/2031	944 721,10	14 375,90
22/09/2031	22/12/2031	930 345,20	14 447,42
22/12/2031	22/03/2032	915 897,78	14 519,30
22/03/2032	21/06/2032	901 378,48	14 591,53
21/06/2032	21/09/2032	886 786,95	14 664,12
21/09/2032	21/12/2032	872 122,83	14 737,08
21/12/2032	21/03/2033	857 385,75	14 810,40
21/03/2033	21/06/2033	842 575,35	14 884,08
21/06/2033	21/09/2033	827 691,27	14 958,13
21/09/2033	21/12/2033	812 733,14	15 032,54
21/12/2033	21/03/2034	797 700,60	15 107,33
21/03/2034	21/06/2034	782 593,27	15 182,49
21/06/2034	21/09/2034	767 410,78	15 258,02
21/09/2034	21/12/2034	752 152,76	15 333,93
21/12/2034	21/03/2035	736 818,83	15 410,22
21/03/2035	21/06/2035	721 408,61	15 486,88
21/06/2035	21/09/2035	705 921,73	15 563,93
21/09/2035	21/12/2035	690 357,80	15 641,36
21/12/2035	21/03/2036	674 716,44	15 719,18
21/03/2036	23/06/2036	658 997,26	15 797,38
23/06/2036	22/09/2036	643 199,88	15 875,97
22/09/2036	22/12/2036	627 323,91	15 954,95
22/12/2036	23/03/2037	611 368,96	16 034,33
23/03/2037	22/06/2037	595 334,63	16 114,10
22/06/2037	21/09/2037	579 220,53	16 194,27
21/09/2037	21/12/2037	563 026,26	16 274,83
21/12/2037	22/03/2038	546 751,43	16 355,80
22/03/2038	21/06/2038	530 395,63	16 437,17
21/06/2038	21/09/2038	513 958,46	16 518,95
21/09/2038	21/12/2038	497 439,51	16 601,13
21/12/2038	21/03/2039	480 838,38	16 683,72
21/03/2039	21/06/2039	464 154,66	16 766,72
21/06/2039	21/09/2039	447 387,94	16 850,13
21/09/2039	21/12/2039	430 537,81	16 933,96
21/12/2039	21/03/2040	413 603,85	17 018,21
21/03/2040	21/06/2040	396 585,64	17 102,88

21/06/2040	21/09/2040	379 482,76	17 187,96
21/09/2040	21/12/2040	362 294,80	17 273,47
21/12/2040	21/03/2041	345 021,33	17 359,41
21/03/2041	21/06/2041	327 661,92	17 445,77
21/06/2041	23/09/2041	310 216,15	17 532,56
23/09/2041	23/12/2041	292 683,59	17 619,79
23/12/2041	21/03/2042	275 063,80	17 707,45
21/03/2042	23/06/2042	257 356,35	17 795,54
23/06/2042	22/09/2042	239 560,81	17 884,07
22/09/2042	22/12/2042	221 676,74	17 973,05
22/12/2042	23/03/2043	203 703,69	18 062,46
23/03/2043	22/06/2043	185 641,23	18 152,32
22/06/2043	21/09/2043	167 488,91	18 242,63
21/09/2043	21/12/2043	149 246,28	18 333,39
21/12/2043	21/03/2044	130 912,89	18 424,60
21/03/2044	21/06/2044	112 488,29	18 516,26
21/06/2044	21/09/2044	93 972,03	18 608,38
21/09/2044	21/12/2044	75 363,65	18 700,96
21/12/2044	21/03/2045	56 662,69	18 793,99
21/03/2045	21/06/2045	37 868,70	18 887,49
21/06/2045	21/09/2045	18 981,21	18 981,21

AGENCE FRANCE LOCALE

**LETTRE D'OFFRE A LA COMMUNE DE
RAIMBEAUCOURT**

5 février 2019



La banque
des collectivités

Commune de Raimbeaucourt

Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Nous avons le plaisir de vous confirmer que le Comité de crédit de l'Agence France Locale a validé la demande d'octroi à votre Collectivité d'un prêt à **1 an et 3 mois** portant sur **320 000 Euros**.

Vous trouverez ci-après une offre de prêt à taux fixe conformément à votre demande.

Date de fin de validité de la présente offre : [REDACTED]

Dès réception par l'Agence France Locale, de la présente lettre d'offre dûment signée par le représentant légal de la Commune de Raimbeaucourt, nous vous adresserons le contrat de crédit signé et/ou paraphé et composé de :

- Les Conditions Particulières ;
- Les Conditions Générales.

En cas de non-réception de la présente lettre d'offre dûment signée par le représentant légal de la Commune de Raimbeaucourt, et passée la date de fin de validité, une nouvelle lettre d'offre vous sera adressée, tenant compte de l'actualisation des conditions financières.

Détermination du taux fixe : le taux fixe est déterminé sur la base de la cotation du swap de taux tel que la Commune de Raimbeaucourt acquitterait le taux fixe annuel en base Exact/360 en échange de l'Euribor 3M + marge de crédit actualisée [Marge à la date de la présente offre = 0.50%] en base Exact/360.

J'attire votre attention sur le fait que la mise en œuvre du contrat de crédit est subordonnée à des conditions préalables contractuellement définies, au premier rang desquelles le caractère exécutoire de la délibération de la Commune de Raimbeaucourt approuvant le Modèle d'Engagement de Garantie ainsi que l'envoi à l'Agence France Locale de l'Engagement de Garantie dûment signé par le représentant légal de la Commune de Raimbeaucourt, avant la date de mise à disposition des fonds.

Objet : Mise en place d'un prêt 1 an et 3 mois portant sur 320 000 EUR auprès de l'Agence France Locale

La Commune de Raimbeaucourt a pris connaissance des Conditions Générales adressées concomitamment à la présente lettre d'offre.

Montant du Crédit	320 000 EUR
Date d'Echéance Finale	20 décembre 2021
Date de mise à disposition des fonds	21 septembre 2020
Date de 1ère échéance	21 décembre 2020
Nombre d'échéances en intérêts	2
Durée	1 an et 3 mois
Type de taux	Taux fixe
Taux	0.54%
Gissler	1-A
Base de calcul des intérêts / commissions	Exact/360
Date de paiement des intérêts	<u>Conformément aux Conditions Générales</u>
Commission de Gestion	NA
Commission d'engagement	NA
Indemnité de remboursement anticipé	<u>Conformément aux Conditions Générales</u>
Profil d'amortissement	<u>Amortissement in fine du capital avec paiement annuel des intérêts</u> CF. Tableau d'amortissement
TEG	0.5474%
Taux Année Civile	0.5475%

**

La signature de la présente lettre d'offre vaut engagement exprès de la Commune de Raimbeaucourt, ces conditions seront réitérées par l'envoi du contrat de crédit.

Indemnité de rupture :

En cas de non signature du contrat de crédit, une indemnité de rupture pourra être, le cas échéant, exigée par l'Agence France Locale dans les conditions précisées ci-après :

- (i) La Commune de Raimbeaucourt ne respecte pas son engagement de retourner les documents de financement dûment signés et paraphés (Conditions Générales et Conditions Particulières) avant le X ou ;
- (ii) L'Engagement de Garantie, tel que prévu au Pacte d'actionnaires, n'était pas retourné conforme et dûment signé avant le X.

L'indemnité est établie par l'Agence France Locale, le jour de la constatation par l'Agence France Locale de l'un au moins des deux événements ci-dessus, soit au X.

L'indemnité de rupture est définie comme le coût de rupture de l'opération d'échange de conditions d'intérêts, par laquelle l'Emprunteur acquitterait le taux fixe contractuel, tel que précisé dans les conditions financières ci-dessus, en échange de l'Euribor 3 Mois + 0,50% appliqué à l'échéancier du prêt (Cf. Annexe).

Fait à Lyon, le [REDACTED]

<p><i>La Commune de Raimbeaucourt</i> <i>Représentée par Monsieur Alain MENSION,</i> <i>En sa qualité de Maire</i></p>	<p><i>Agence France Locale</i> <i>Représentée par Philippe ROGIER,</i> <i>Directeur du Crédit</i></p>

Merci de signer et d'apposer le [REDACTED] de votre Collectivité.

Annexe : Tableau d'Amortissement du capital

Début de période	Fin de période	Capital restant du	Remboursement du capital
21/09/2020	21/12/2020	320 000,00	0
21/12/2020	20/12/2021	320 000,00	320 000,00

